

heures et demie pour arriver à mon bureau à huit heures. Les tramways sont vieux. Il y a ici analogie avec les causes de divorce. Comme je montais dans le tramway j'ai remarqué une vieille dame aux cheveux gris qui occupait un siège confortable. Elle m'a vu monter, et comme je n'avais pas de siège, elle m'a offert le sien. C'était l'un des vieux véhicules en provenance de Toronto, on peut être sûr que tout ce que Toronto donne est vieux. Tous les honorables députés qui voyagent par la rue Bank savent que ces voitures sont vieilles, il y avait un creux au milieu de la banquette qui était usée. Lorsque cette très excellente vieille me laissa sa place, je remarquai qu'une très jolie fille occupait l'autre moitié du siège et je n'ai pu résister au désir de prendre place à ses côtés. Ce geste, à la lumière des témoignages rendus dans l'une de ces causes de Montréal, pouvait être motif à divorce. Il y a donc lieu d'éclaircir les circonstances de chaque cause, car toutes ne se ressemblent pas.

Je puis comprendre, disais-je au début, bien des actes des avocats, car j'agissais comme eux si j'étais avocat. Un avocat touche \$50 pour une première heure; après quoi, il y a rabais et il n'exige que \$37.50 pour la demi-heure suivante. Je ne m'explique pas cependant que des honorables députés inscrivent leur nom au *Feuilleton* à ce sujet. Le bill n° 37 est suivi du nom de "M. Boucher" avec les initiales "E. F."; je ne comprends rien à cela. L'honorable député de Carleton, sauf erreur, pilote le bill. Je ne puis jamais comprendre qu'un honorable député pilote un bill de divorce à la Chambre; c'est très grave en effet que de préconiser quelque chose. Je préconise, par exemple, une hausse des prix des produits agricoles, mais je ne trouve pas le moyen de le faire ici. Si je réclame un relèvement de la subvention au lait, aux fraises et aux pêches, on m'accuse d'enfreindre le Règlement. Cela touche de très près au divorce, car lorsque j'ai parlé des pêches, j'ai reçu une lettre d'un cultivateur d'Ontario. Dans cette province, vous le savez, on met un petit voile sur les pêches et ce que ce producteur m'écrivait au sujet de cette gaze m'a rappelé une forte partie des dépositions qui accompagnent ces bills de divorce.

A propos, j'ai traversé l'Alberta l'autre jour. Je me suis souvent demandé quels étaient les motifs de divorce. Je suis allé à Toronto; j'ai même parcouru la Saskatchewan. Je comprends donc pourquoi le divorce doit exister dans certaines parties du Canada, mais je ne puis imaginer comment il se fait qu'il puisse être question de divorce en Alberta. Vous savez qu'après la vallée du Fraser, l'Alberta est l'une des plus belles régions qu'on puisse voir, monsieur l'Orateur,

et j'espère que vous trouverez le temps de vous y rendre un jour. En Alberta, vous êtes tout près des contreforts des montagnes.

J'aimerais vous dire un mot de la cause McGregor; il y a peut-être lieu d'entrer dans les détails. J'ai toujours supposé que tous les députés lisaient et étudiaient les bills dont la Chambre était saisie. Par exemple, je suis parfaitement convaincu que l'honorable représentant de Vancouver-Est et le secrétaire d'Etat n'ont jamais lu l'article du bill que nous débattions cet après-midi avant que la Chambre en fût saisie. S'ils l'avaient lu, ils auraient constaté qu'il y avait quelque chose de défectueux, et ils auraient pu me demander d'y voir. A mon avis, tous les bills présentés à la Chambre devraient être lus et étudiés. Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier le bill n° 37 qu'a présenté l'honorable représentant de Carleton (M. Boucher), mais j'ai eu le temps de lire la cause McGregor, et je soutiens que tous les honorables députés devraient en prendre connaissance. La cause McGregor, ou peut-être que c'est la cause Montgomery,—je sais qu'il s'agit d'un nom écossais,—est une cause merveilleuse. J'ai lu tout ces petits bills, parce que ces choses m'intéressent. Pendant deux ans, j'ai représenté la circonscription de Vancouver-Nord, en plus de la mienne, alors que mon bon ami et compagnon de chambre était outre-mer. Les honorables députés qui sont allés outre-mer, en Sicile ou en Afrique notamment, savent combien grande est la solitude dans le désert, où la seule distraction consiste à regarder le sable poudroyer. Ainsi j'ai fait parvenir des exemplaires du *hansard* à mon honorable ami afin de le renseigner, et afin qu'il puisse lire quelque chose à ses collègues du corps d'aviation. Je savais que la lecture du *hansard* n'était pas très intéressante, parce que fréquemment on y trouve des observations des membres de la Fédération du Commonwealth coopératif, et c'est pourquoi je lui ai transmis des bills de divorce. Comme j'y inscrivais toujours la mention "Hommages de Georges Cruickshank", je devins tellement connu outre-mer que, lorsque ces gens sont rentrés au pays, ils ont voté pour moi automatiquement.

A propos du bill 37, j'aimerais poser quelques questions à l'honorable député de Carleton. Y a-t-il des enfants en cause? Combien? Quel âge ont-ils? A supposer que le divorce soit accordé, y aura-t-il quelqu'un pour prendre soin d'eux et veiller à leur éducation? Depuis combien de temps l'honorable député les connaît-il?

M. l'ORATEUR: A l'ordre! J'ai laissé à l'honorable député la plus grande latitude pour lui permettre de présenter ses arguments et examiner les bills de divorce dont la